

industrielle et scientifique du conseil privé fut créé par la Loi sur le Conseil national de recherches. Le Comité était sous la présidence du ministre désigné par la Loi sur le Conseil national de recherches pour assumer la responsabilité de ce Conseil. Les membres étaient des ministres d'autres ministères engagés dans des programmes scientifiques d'envergure. Pendant de nombreuses années le Conseil national de recherches eut entre autres pour fonction de conseiller le Comité en matière de politique scientifique; après 1949 il fut aidé dans cette tâche par un groupe de hauts fonctionnaires des ministères et des organismes à caractère scientifique. En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement faisait remarquer que de cette façon très peu de conseils avaient été formulés à l'intention du gouvernement.

Par suite d'une recommandation de cette même Commission, un Secrétariat des sciences fut créé au sein du Bureau du conseil privé en 1964. Son rôle dans l'organisation interne du gouvernement consistait à collaborer avec le Secrétariat du cabinet afin de fournir aux ministres des renseignements complets et précis au moment où ceux-ci devaient prendre des décisions en matière de politique scientifique. Ses fonctions comprenaient le contrôle des nouvelles soumissions de programmes, l'élaboration et la formulation de nouvelles politiques et de nouvelles orientations, et la coordination de la participation gouvernementale à l'activité scientifique et technologique au Canada et à l'étranger. Plus tard, en 1967, le Secrétariat des sciences se voyait confier la charge de désigner des conseillers scientifiques qui seraient envoyés dans certaines ambassades et missions du Canada à l'étranger, et ce en étroite consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

En 1966, le gouvernement fédéral créait le Conseil des Sciences du Canada, société de la Couronne chargée d'évaluer de façon indépendante les ressources, les besoins et les possibilités du Canada sur le plan scientifique et technologique et de faire des recommandations à ce sujet par la publication de rapports. Le Conseil des Sciences s'occupe autant de la recherche et du développement que de l'application de la science et de la technologie à la solution des problèmes économiques et sociaux du Canada. Il recrute ses membres auprès de l'industrie, des universités et du gouvernement, et ses vues sont indépendantes de celles élaborées par l'appareil d'administration interne du gouvernement.

Le Conseil a publié plusieurs rapports fondés sur des études commandées par des experts-conseil dans divers domaines scientifiques, ainsi que ses propres rapports dans lesquels il formulait des recommandations sur ces sujets. Certaines études portaient notamment sur la haute atmosphère et l'espace, la proposition relative au générateur de flux neutronique intense, la recherche sur les ressources hydrauliques, la recherche universitaire et le gouvernement fédéral, la diffusion de l'information scientifique et technique, les sciences de la terre et de la mer, les recherches sur les pêches, la faune, les ressources forestières et l'agriculture, un système canadien de transport par avion à décollage et atterrissage courts (ADAC), un réseau de communications pour les ordinateurs, l'urbanisme, les problèmes de pollution, les politiques en matière de biologie fondamentale et de recherche pure, et les questions devant faire l'objet de politiques concernant le développement des industries primaires et secondaires. En outre, le Conseil a recommandé que le Canada concentre son effort scientifique et technologique sur la solution des problèmes économiques et sociaux par la création de «grands programmes». Ceux-ci comprennent un programme canadien d'études spatiales, la gestion et l'aménagement des ressources hydrauliques, les transports, l'urbanisme, les applications de l'informatique ainsi que l'aide scientifique et technologique aux pays en voie de développement.

En 1967, un Comité sénatorial spécial de la politique scientifique a été formé pour étudier la politique scientifique du gouvernement fédéral et soumettre un rapport sur la question; sa tâche consiste à examiner les priorités, l'organisation, le budget, et l'efficacité. Dans son premier rapport publié en décembre 1970 (Volume I), le Comité décrit ce qu'il considère être les principales déficiences de la politique, et dans le deuxième paru en janvier 1972 (Volume II) il formule des recommandations précises quant aux objectifs et aux moyens à prendre pour les réaliser dans les années 70.

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie a été créé en 1971. Le ministre formule et élabore des politiques destinées à maximiser l'essor et l'application de la science et de la technologie au Canada, coordonne l'activité scientifique et technologique au sein de l'administration fédérale et encourage la coopération scientifique et technologique avec les provinces, les organismes publics et privés et les pays étrangers. Le ministère comprend trois directions: la Direction des affaires internationales qui s'occupe des relations